

026/ Commune : approbation du Budget Primitif 2024

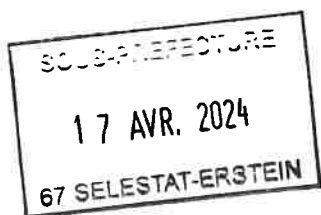
Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif Commune de l'exercice 2024, à savoir :

BUDGET COMMUNE 2024

- Section de fonctionnement :	recettes & dépenses	348.608,00 €
- Section d'investissement :	recettes & dépenses	234.460,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents dont 2 procurations,
APPROUVE le Budget Primitif de la Commune 2024 ainsi présenté.

Secrétaire de séance,
Fabienne BREITEL



Certifié exécutoire
URBEIS, le 09 avril 2024
Le Maire,
Abel MANGEOLLE

